



TAXE D'APPRENTISSAGE – 2024

Ordonnance 2021-797 du 23 juin 2021

Etablissement bénéficiaire :

LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL
TECHNOLOGIQUE PROFESSIONNEL
AGRICOLE
817 ROUTE DE FRANCESCAS
47600 NERAC

Votre entreprise :

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ? Impôt obligatoire reversé par les entreprises et les commerces, la taxe d'apprentissage est une ressource incontournable destinée à améliorer notre potentiel pédagogique ainsi qu'à optimiser les conditions de travail de nos élèves et étudiants. Elle constitue un levier essentiel pour favoriser le développement de nos formations. Calculé sur la base de la masse salariale, cet impôt est à régler **entre le 5 et le 15 mai 2024**.

A qui reverser la taxe d'apprentissage ? L'ordonnance 2021-797 du 23 juin 2021 relative au recouvrement et à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage acte le fait que le solde de la taxe d'apprentissage (0,09 % de la masse salariale brute 2023) doit être versé par les employeurs assujettis.

Pour s'acquitter de cette obligation, **les employeurs doivent déclarer et payer le solde de la taxe d'apprentissage 2023 sur la DSN (déclaration sociale nominative) d'avril 2024 au titre de la masse salariale de l'année 2023 auprès de l'URSSAF ou de la MSA.**

Les employeurs peuvent déduire des versements en nature (matériels, équipements) à un CFA ou UFA.

Versement du solde de votre taxe d'apprentissage au profit de :

L'EPLEFPA du Lot-et-Garonne/LEGTPA A. FALLIERES
numéro SIRET 194 700 191 00019 - code UAI 0470662P

- 1) Choix de **notre établissement comme** bénéficiaire pour l'affectation du solde de la taxe d'apprentissage par l'intermédiaire de la *plateforme de fléchage SOLTéA en mai 2024*.
- 2) Versement des fonds, à l'issue, par la Caisse des dépôts à **L'EPLEFPA du Lot-et-Garonne/LEGTPA A. FALLIERES**

NB : La plateforme de fléchage SOLTéA permettra également aux employeurs de suivre les virements qui seront effectués par la Caisse des dépôts à l'attention de **L'EPLEFPA du Lot-et-Garonne/LEGTPA A FALLIERES - numéro SIRET 194 700 191 00019 - code UAI 0470662P**

Nous vous remercions, et plus encore les élèves et étudiants, de votre futur versement dont nous nous ferons un devoir de vous informer de la destination pédagogique en terme de dépenses.